

## Document du mois de février 2014

### Less « états jaunes » : des sources documentaires

#### Un document administratif de l'Institut

Quel chef d'établissement n'a pas envoyé au Rectorat les statistiques de rentrée ?

De même, depuis sa reconnaissance en France (1808), l'Institut devait fournir chaque année **un tableau statistique sur les écoles**, par département et aussi par pays, dès qu'il s'est développé à l'étranger. Pour cela, à chaque rentrée scolaire, le Frère Directeur doit transmettre, au Centre de l'Institut, **l'état de sa « maison » (communauté et école)**.

En 1865, le Frère Philippe, Supérieur général, envoie pour cela deux exemplaires sur **papier jaune** pour cet « **état administratif et statistique** ».

Et depuis 1873, cet « **état jaune** » porte la date du 31 décembre.

Un exemplaire de chaque maison est expédié à la Maison Mère et vérifié par le Secrétaire général : le tout est conservé et relié en gros volumes ; de 1 à 3 volumes par année, selon les époques.

Ces précieux volumes ont échappé à la destruction lorsque la Maison Mère a dû quitter Paris pour Lembecq-lez-Hal, en Belgique, en 1905. Et ils sont arrivés "Via Aurelia" quand elle s'est installée à Rome en 1936.

Il arrive aussi que des « états jaunes » aient été conservés dans les maisons (c'est pour cela qu'il y avait 2 exemplaires), d'où ils sont parfois venus grossir les archives des Districts : ceux qui sont disponibles aux archives lasalliennes de Lyon en sont le résultat.

#### Un écho de l'histoire de l'Institut en France

Au début, les indications sont nombreuses.

- **Sur le recto**, avec le nom de la ville, de la communauté et l'adresse, figure la liste des Frères (nom de religion, nom civil, date de naissance, vœux et diplôme d'enseignement) ;

# ÉTAT NOMINATIF & STATISTIQUE

au 31 Décembre 1931.

Maison de *Sorient (St Joseph)*

Adresse postale *Ecole St Joseph, rue Tauban, Sorient (Morbihan)*

District

*Quimper*

OBSERVATION. — Cet État doit être envoyé au Frère Visiteur qui le fait parvenir au Régis dans la première quinzaine de janvier. — Il doit correspondre avec les Frères qui, au 31 décembre, font partie du personnel de la Communauté, même ceux qui à cette date en seraient momentanément absents. — Il est rempli en double exemplaire et qu'il en soit conservé un dans les archives de la Maison. — Dans les groupements, chaque Communauté fournit son État particulier.

NOMS DE RELIGION. (Le Directeur en tête, les autres Frères par ordre alphabétique)	NOMS DE FAMILLE ET PRÉNOMS. (Indiquer tous les précédents)	NATIONALITÉ	DATE DE NAISSANCE. (Jour, mois, année.)	DIPLOMES de capacité.	DIPLOMES de catéchiste.		VOEUX et date d'émission.
					Cours moyen.	Cours supé- rieur.	
1	2	3	4	5	6	7	8
<i>F. V.</i>							
<i>Clément de Jésus</i>	<i>Hervin Jean</i>	<i>franç.</i>	<i>29-3-15</i>	<i>B. S.</i>			<i>P. 20</i>
<i>Clotaire Donatien</i>	<i>Rolland Gabriel</i>	<i>„</i>	<i>22-7-01</i>	<i>B. E.</i>			<i>P. 25</i>
<i>Corentin Benoît</i>	<i>Maquet Yves</i>	<i>„</i>	<i>29-4-03</i>	<i>B. E.</i>			<i>T. 30</i>
<i>Divilien Marie</i>	<i>Thomas René</i>	<i>„</i>	<i>3-6-25</i>	<i>B. E.</i>			<i>P. 03</i>
<i>Dominique Félix</i>	<i>Donost Laurent</i>	<i>„</i>	<i>20-2-96</i>	<i>B. E.</i>			<i>P. 25</i>
<i>Donatien Joseph</i>	<i>Pouliguen Joseph</i>	<i>„</i>	<i>27-8-77</i>	<i>B. E.</i>	<i>1902</i>		<i>P. 12</i>
<i>Doucis Marie</i>	<i>Hervin Louis</i>	<i>„</i>	<i>22-3-74</i>	<i>B. E.</i>			<i>P. 11</i>

--	--	--	--	--	--	--	--

**Personnel de la maison.**

Nombre de Frères à vœux perpétuels . . . . .	<u>6</u>
Nombre de Frères à vœux triennaux . . . . .	<u>1</u>
Nombre de Frères à vœux annuels . . . . .	<u>  </u>
Nombre total des Frères de la Communauté . . . . .	<u>7</u>
Nombre de Frères qui comptait la Communauté l'année dernière . . . . .	<u>7</u>
Nombre de professeurs civils chargés d'une classe dans l'établissement . . . . .	<u>1</u>

**Diplômes de catéchiste.**

Nombre de Frères ayant le diplôme du cours moyen . . . . .	<u>1</u>
Nombre de Frères ayant le diplôme du cours supérieur . . . . .	<u>  </u>

**Renseignements à fournir par :**

<i>F. Visiteur</i> : Nombre de Frères actuellement soldats . . . . .	<u>  </u>
<i>Scolasticat</i> : Nombre de Frères Scolastiques . . . . .	<u>  </u>
<i>Novicat</i> : Nombre de Frères Novices ou Postulants . . . . .	<u>  </u>
<i>Petit-Noviciat</i> : Nombre de Petits-Novices . . . . .	<u>  </u>

(1) Écrire d'abord le nom de la localité, puis le nom spécial de la maison. Ex. : BRUYÈRES-S-Georges; BRUYÈRES-S-Genève.

- **au verso** : le nom de religion est repris, avec l'indication de l'emploi (la classe effectuée et parfois le nombre d'élèves de cette classe, ou bien la fonction de directeur, d'économe ou de retraité) ; s'y ajoute éventuellement l'indication (avec le nombre de participants) de cours d'adultes, de réunions de groupes de piété ou d'anciens élèves ou d'autres activités du même genre.

## Maison d'Fr Lorient (St-Joseph)

NOMS DE RELIGION. (Même ordre que sur la cote.)	OBSERVATIONS. (Situation militaire.)	EMPLOI DE CHAQUE FRÈRE.	NOM DE L'ÉCOLE et indiquer si elle est : Officielle. Libre subventionnée par l'État ou Communale. Libre non subventionnée par l'État ou Communale.	NOMBRE d'élèves par classe.		
				Écoles offi- cielles	Écoles libres	non subven- tionnées
9	10	11	12	13	14	15
<i>Y</i>						
<i>Caloris de Jésus</i>	<i>2<sup>e</sup> Réserve</i>	<i>2<sup>e</sup></i>	<i>École St-Joseph</i>			
<i>Éclair Donatien</i>	<i>1<sup>re</sup> Réserve</i>	<i>1<sup>re</sup> classe</i>	<i>libre</i>			<i>63</i>
<i>Correntin Benoît</i>	<i>exempté</i>	<i>Cours sup.</i>	<i>non subventionnée</i>			<i>40</i>
<i>Dixten Marie</i>	<i>sans obligation</i>	<i>2<sup>e</sup> classe</i>				<i>59</i>
<i>Domique Théir</i>	<i>1<sup>re</sup> Réserve</i>	<i>Cours Complém.</i>				<i>34</i>
<i>Donatien Joseph</i>	<i>sans obligation</i>	<i>Cours sup.</i>				<i>"</i>
<i>Benoît Marie</i>	<i>sans obligation</i>	<i>3<sup>e</sup> classe</i>				<i>66</i>
<i>X</i>		<i>4<sup>e</sup> classe</i>				<i>61</i>

Sur les marges, éventuellement, les noms de frères sont abrégiés, et remplis sur les lignes suivantes, avec le nom en abrégé. — Voir à sa page suivante.

Les formulaires évolueront rapidement avec la laïcisation des écoles communales par les lois Ferry-Goblet (1881-1886) : on demande alors si l'école fait suite à une école laïcisée et si elle est gratuite.

À partir de 1921, on demande, en plus des Frères, le « nombre de **professeurs civils** chargés d'une classe dans l'établissement », et les ressources de la maison n'y figurent plus. Avec l'informatisation de ces renseignements, le nombre d'élèves par classe disparaît.

**L'épaisseur des registres conservés à Rome** fait percevoir le développement des œuvres mais aussi les crises rencontrées :

- suppression de l'Institut en France en 1904,

- guerres de 1914-1918 et de 1939-1945 qui empêchent l'acheminement de beaucoup d'états jaunes et obligent à remplir de pleines pages de Frères soldats.

## Des données historiques annuelles précises

- Avant 1873, on connaît la composition d'une communauté, le nombre de classes et d'élèves, voire l'adresse d'une école seulement quand l'historique veut bien l'indiquer.
- Quand il s'agit d'identifier les Frères décédés peu après 1873 et dont on ne connaît que le nom de religion, le recours à l'état jaune peut être de grand secours, si sa notice nécrologique indique la communauté où il était l'année qui précède son décès.
- On peut suivre avec les états jaunes **les emplois successifs d'un Frère dans une maison**, alors que sa grande fiche n'indique que celui de sa nomination dans la communauté.
- **Avec les états jaunes de Paris-ville**, par exemple, entre 1886 et 1903, on voit progressivement apparaître des maîtres laïcs, quelquefois désignés par leur nom : au 31/12/1903, on a pu trouver le nom de 18 d'entre eux, dans les 53 maisons d'école que comptait alors l'Institut dans la capitale. Parfois, leur rémunération est indiquée, à côté de

celle des Frères. Pour certains Frères Directeurs, la « Communauté » signifie la communauté éducative.

Fournis chaque année, les renseignements des états jaunes ne sont certes pas à l'abri de quelques erreurs de graphie ; mais, dans les années qui suivent, l'orthographe d'un nom propre est corrigée.

**Avec un peu d'attention, nous avons, grâce aux états jaunes, une source documentaire de première valeur.**

**Frère Alain Houry**

Documents du mois déjà publiés